



## Flash d'information n° 471 du 1er mars 2024

### Ressources Humaines

### La campagne des avancements de grade et promotion interne est lancée !



**Aurore VEDRENNE**  
Responsable du Pôle Ressources et  
Accompagnement  
02.48.50.82.54

**Stéphanie FONTAINE**  
Conseillère carrière & dialogue  
social  
02.48.50.82.55

**Alexandra BONNAIRE**  
Conseillère dialogue social &  
carrière  
02.48.50.82.57

[service.rh@cdg18.fr](mailto:service.rh@cdg18.fr)

Les demandes d'avancement de grade et de promotion interne peuvent être envoyées **jusqu'au 13 avril délai de rigueur**. Vous trouverez sur l'espace réservé du site la documentation nécessaire - rubrique [avancement de grade et promotion interne](#) (notes explicatives sur la procédure, conditions d'éligibilité, dossiers à compléter...).

Compte tenu des nouvelles lignes directrices de gestion du CDG 18, les **documents ont évolué par rapport à 2023**.

Vous êtes invités à les lire attentivement afin de garantir la recevabilité de vos dossiers.

Une présentation sur ce sujet sera réalisée lors des visios du CDG de mars.

### Communication

### Les visios du CDG



**Yveline ROUX**  
Directrice Générale des Services  
02.48.50.82.56  
[yveline.roux@cdg18.fr](mailto:yveline.roux@cdg18.fr)

**Ludivine MARTINAT**  
Coordinatrice de la communication/  
Assistante SIRH / Assistante de  
direction  
02.48.50.94.35  
[ludivine.martinat@cdg18.fr](mailto:ludivine.martinat@cdg18.fr)

Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les DGS, Secrétaires généraux et DRH,

Pour cette nouvelle année 2024, le Centre de Gestion organisera chaque début de mois, deux réunions en visio (au programme identique) sur différents thèmes.

Les prochaines dates sont les suivantes :

- **Mardi 12 mars de 9h00 à 11h00**
- **Jeuudi 14 mars de 14h00 à 16h00**

L'ordre du jour sera :

- Ouverture nouveaux arrêtés dans AGIRHE
- Retraite: Carrières longue et clause de sauvegarde
- Campagne Avancement Grade - Promotion Interne
- La gestion des accidents de service
- L'ACTU-MINUTE

Vous trouverez ci-dessous les liens pour participer via l'application « TEAMS » aux deux sessions. (Sélectionner le lien en surbrillance puis Clic droit-ouvrir le lien hypertexte).

[Participer à la réunion du Mardi 12 mars de 9h00 à 11h00](#)

[Participer à la réunion du Jeudi 14 mars de 14h00 à 16h00](#)

Comptant sur votre participation active à ces présentations.

[Présentation VISIO FEVRIER 2024](#)

### Liste des contacts du CDG18

Veillez retrouver tous vos interlocuteurs du CDG avec leur ligne directe sur notre site internet -> [contact](#)

### Assurance retraite

### Fin de la rétroactivité des retraites pour invalidité



**Aurore VEDRENNE**  
Responsable du Pôle Ressources et  
Accompagnement  
02.48.50.82.54

**Céline GENDRAULT**  
Cordonnatrice retraite et  
gestionnaire assurance  
02.48.50.82.52

**Aurélien FRAPPIER**  
Gestionnaire assurance et  
coordonnatrice retraite  
02.48.50.82.51

[assurances.retraite@cdg18.fr](mailto:assurances.retraite@cdg18.fr)

Compte tenu de la nouvelle impossibilité de prononcer les retraites pour invalidité avec un effet rétroactif, veuillez cliquer ci-joint sur l'[article](#) vous expliquant de façon très concrète les modalités de choix de la date de radiation des cadres en cas de retraite pour invalidité.

## Conseil Médical



**Aurore VEDRENNE**  
Responsable du Pôle Ressources et  
Accompagnement  
02.48.50.82.54

**Delphine ANCEAU**  
Gestionnaire conseil médical  
02.48.50.94.36

**Mélodie FEVRIER**  
Gestionnaire conseil médical  
02.48.50.94.32

[conseil\\_medical@cdg18.fr](mailto:conseil_medical@cdg18.fr)

## Rappel - Nouvel imprimé AF3 en cas de retraite pour invalidité

Lorsqu'une collectivité souhaite faire reconnaître l'inaptitude absolue et définitive d'un agent par rapport aux fonctions exercées, elle missionne un médecin agréé pour statuer sur cette inaptitude. A cette fin, la collectivité transmet au médecin agréé un imprimé AF3 à compléter, ainsi que sa notice explicative. Ces documents ont été actualisés et simplifiés par la CNRACL.

Vous retrouverez les nouveaux modèles sur le site du CDG 18 ([santé au travail > conseil médical > pièces constitutives du dossier](#)).

Il convient d'utiliser dès maintenant ces nouveaux modèles. En effet, à compter du 1er juin 2024, les anciens imprimés non conformes seront retournés aux collectivités par la CNRACL.

Par ailleurs, il est rappelé que l'employeur doit remplir l'intégralité des cadres blancs sur les 3 premières pages (et plus seulement la 1ère page)

## Rémunération



**Julie BONNEMORT**  
Responsable service Emploi Public -  
Rémunérations  
02.48.50.94.30

**Sandra FOUQUET**  
Gestionnaire paie /rémunération  
02.18.15.01.66

**Martine ROLLET**  
Gestionnaire paie/rémunération  
02.18.15.01.61

[remuneration@cdg18.fr](mailto:remuneration@cdg18.fr)

## Modifications des taux de cotisations vieillesse et maladie des agents CNRACL

Le [décret n°2024-49 du 30 janvier 2024](#) modifie le taux de deux cotisations patronales applicables aux rémunérations des fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL, pour l'année 2024.

A compter du 1er janvier 2024, le taux « Vieillesse » est désormais fixé à 31.65% (contre 30.65% jusqu'au 31 décembre 2023). En compensation, le taux « Maladie » est réduit de 9.88% à 8.88% sur ces mêmes rémunérations.

## Psychologie du travail et Prévention



**Elyne GILLES**  
Psychologue du travail  
02.18.15.01.65

[psychologue@cdg18.fr](mailto:psychologue@cdg18.fr)

## Handicap et Travail

Les dates des sessions pour la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), organisées en visio par le FIPHP sont les suivantes :

- Mardi 20 février 2024 à 14h30
- Jeudi 22 février 2024 à 14h30
- Mardi 27 février 2024 à 10h
- Jeudi 29 février 2024 à 14h30
- Lundi 4 mars 2024 à 10h
- Mardi 5 mars 2024 à 14h30
- Jeudi 7 mars 2024 à 10h
- Lundi 11 mars 2024 à 14h30
- Mardi 12 mars 2024 à 10h
- Jeudi 14 mars 2024 à 10h
- Mardi 19 mars 2024 à 10h
- Jeudi 21 mars 2024 à 14h30
- Lundi 25 mars 2024 à 14h30
- Mardi 26 mars 2024 à 10h
- Jeudi 28 mars 2024 à 14h30
- Mardi 2 avril 2024 à 14h30
- Jeudi 4 avril 2024 à 10h
- Lundi 8 avril 2024 à 14h30
- Mardi 9 avril 2024 à 10h
- Jeudi 11 avril 2024 à 14h30

Vous pouvez vous y inscrire via le [portail des formations du FIPHP](#)